

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023718-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_19

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Candidature à l'AMI
"Grans Villages de Demain"**

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente ont initié un Appel à Manifestation d'Intérêt « Grands Villages de Demain » afin d'apporter un soutien technique aux petites communes afin définir une stratégie de dynamisation et d'adaptation de leur centre bourg.

La commune est très étendue, parmi les plus grande de Charente, et possède de nombreux villages. Le centre-bourg historique ne représente qu'une petite partie de la population mais dispose cependant de quelques commerces et services (épicerie, boulangerie, coiffeur, maison de santé, bibliothèque).

Le nouveau conseil municipal issu des élections du 11 juin 2023 s'est engagé dans la dynamisation de son centre-bourg par le soutien aux commerçants, aux associations et par la recherche de professionnels de santé pour renforcer cette centralité.

La commune a hérité également de nombreuses friches situées à différents endroits (ancienne carrosserie, ancienne maison de retraite, vieilles granges, habitats insalubres). Aussi, les élus souhaitent s'engager dans une réflexion globale de l'aménagement de la commune et du devenir de ces bâtiments délabrés, aujourd'hui sans avenir défini.

Il est donc intéressant de saisir l'opportunité de cet appel à manifestation d'intérêt pour bénéficier d'un soutien technique en vue de nous accompagner pour assurer la cohérence de notre démarche.

Il est proposé de :

- candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Grand Village de Demain »
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
DECIDE de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Grand Village de Demain »,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

